

Procès-verbal de l'assemblée du Mercredi 8 octobre 2025 à Onnens

Cette assemblée a été convoquée avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 30 avril 2025
3. Communications du bureau du Conseil intercommunal
4. Assermentations
5. Communication du Codir
6. Préavis 02/2025 : Campus scolaire sportif de Derrière Ville à Champagne
 - Rapport de la Commission de gestion/finances, discussion et vote
7. Préavis 03/2025 : Budget MCH2, année civile 2026
 - Rapport de la Commission de gestion/finances, discussion et vote
8. Divers et propositions individuelles

[M. le Président Hervé Cornaz](#) ouvre la séance à 20h00.

1. Appel

[La Secrétaire](#) procède à l'appel 38 membres sont présents.

Excusés : CHESSA Isabelle (commune de Grandevent), INEICHEN Josik (Grandson), PANCHAUD Mathieu (Grandson), TERRETTAZ Vincent (Grandson), LUNARI Pierre-Alain (Montagny-près-Yverdon), MERCIER Camille (Novalles), CORREVON Melanie (Onnens), CACHIN André (Orges), PALMIERI Pietro (Provence), DUVOISIN Aline (Tévenon), BEURET Léa (Vugelles-la-Mothe).

Absents : ROSSI Mirco (commune de Champagne)

2. Adoption du procès-verbal du 30 avril 2025

M. Le Président H. Cornaz souhaite la bienvenue à l'assemblée et propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 30 avril 2025. Il demande à l'assemblée s'il y a des remarques ou des questions.

Le PV est accepté à la majorité (une abstention)

La secrétaire est remerciée pour son travail.

Le Président propose une modification de l'ordre du jour comme suit :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 30 avril 2025
3. Communications du bureau du Conseil intercommunal
4. Assermentations
5. Présentation de l'analyse du financement du nouveau campus à Champagne
6. Communication du Codir
7. Préavis 02/2025 : Campus scolaire sportif de Derrière Ville à Champagne
 - Rapport de la Commission de gestion/finances, discussion et vote
8. Préavis 03/2025 : Budget MCH2, année civile 2026
 - Rapport de la Commission de gestion/finances, discussion et vote
9. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité

3. Communications du bureau du Conseil intercommunal

M. Le Président H. Cornaz remercie la commune d'Onnens et particulièrement M. le Syndic, pour la mise à disposition de la salle ainsi que pour la verrée qui suivra en fin de séance. Il rappelle à l'assemblée que pour faciliter les débats, il faut se lever ainsi qu'annoncer son nom et sa commune, afin d'aider à la retranscription du PV.

Lors de l'envoi des derniers documents (préavis, rapport, ...), le nouveau modèle word du rapport de commission a également été transmis à tous les délégués pour qu'ils puissent s'en servir lors de la rédaction des rapports.

Deux démissions sont rappelées : Mme Delachaux pour la commune d'Orges, remplacée par M. Resin et M. Cuhe pour la commune de Vugelles-la-Mothe, remplacé par M. Breslin.

4. Assermentations

M. Le Président H. Cornaz invite à venir se faire assermenter :

- M. Adrien Bresolin pour la commune de Vugelles-la-Mothe ;
- M. Pascal Resin pour la commune d'Orges

L'assemblée est invitée à se lever pour la lecture du serment.

5. Présentation de l'analyse du financement du nouveau campus à Champagne

M. Dériaz, Syndic de Fiez explique que les syndics de l'arrondissement de Grandson se sont réunis afin de faire une analyse financière sur le projet qui est proposé pour le campus scolaire à Champagne. Ils ont décidé de créer cette rencontre car, à leur sens, il manquait la projection financière à moyen et long terme (*la présentation est jointe au présent PV*).

Cette rencontre a été conduite par Messieurs Claude Jäggi, Syndic de Concise, M. Pierre-Alain Lunardi, Directeur dans un autre regroupement scolaire, David Rüttschi, Syndic de Grandevent et Antonio Vialatte, Syndic de Grandson.

La présentation porte sur l'impact financier de ce projet sur les communes. Les chiffres projetés ce jour ne sont pas à 100% exacts, mais ils donnent une idée de ce que va coûter le campus scolaire.

Il est particulièrement mis en avant la grosse disparité entre les communes en termes de points d'impôt. Pour exemple : Grandson est à 10pts d'impôt à ce jour et cela devrait monter à 15pts ; Novalles, est à 33pts d'impôt à ce jour et cela devrait monter à 46pts. En termes de pourcent du revenu de la commune, pour Novalles, le 60% doit être reversé à l'Asige.

Pour conclure, ce n'est pas le Campus scolaire à Champagne qui est le fond du problème, mais la répartition financière entre les communes. De plus, un gros fonds d'investissement va dans les salles de sports, pour lesquels les habitants des communes ne peuvent même pas en profiter.

La présentation pourra être partagée aux conseillers une fois que les corrections du tableau auront été effectuées par M. Dériaz.

6. Communication du CoDir

M. F. Di Franco (Prés. CoDir) annonce que la nouvelle boursière a quitté son poste à la fin de son temps d'essai, soit au 31 août 2025. Une partie du travail a été repris par la secrétaire Carole Jacot. Son taux de travail a été augmenté de 30% pour assumer la bourse.

Le CoDir a également décidé d'aménager le rez-de-chaussée de Borne Nau F (Portakabin) en salle de détente et de jeux pour accueillir les enfants entre novembre et mars, soit la période de froid, et pour que les enfants puissent manger à l'abri. L'Asige est à la recherche de canapé et de jeux de société pour son aménagement. Elle est également à la recherche de nouveaux locaux pour le secrétariat, qui est actuellement à l'étroit. Le résultat de cette étude sera transmis au printemps prochain.

M. F. Gagnebin (CoDir) fait une présentation concernant l'avancement du projet et l'état des lieux du campus scolaire à Champagne. Les architectes, présents, sont remerciés. Le projet a été bien optimisé afin de limiter les coûts (*la présentation est jointe en annexe*).

Le projet a été validé en janvier 2025 par la Commission de projet. Suite à cela, il y a eu des appels d'offre afin de définir le budget et les coûts de manière plus précis ainsi que faire rentrer des soumissions. A ce jour ,70% de soumissions ont été reçues.

Le CoDir est en phase d'adjudication « sous réserve » sachant que le crédit pour les travaux n'est pas encore validé. Cela permet néanmoins de faire avancer le planning en recevant les entreprises.

M. D. Romero (CoDir) explique que si le préavis du collège n'est pas validé ce soir, cela coutera tout aussi cher car il impliquera l'achat de nouveaux modules.

Il explique encore que les communes commencent à payer des intérêts bancaires sur des ouvrages uniquement l'année suivant la fin de la construction dudit ouvrage. Ce qui indique que l'Asige ne va pas se retrouver en faillite.

Il présente le tableau, qui a été envoyé lundi soir. Il explique que les charges ne sont pas les mêmes que celles présentées par M. Dériaz car se sont les charges totales qui ont été prises ainsi que les recettes. Or, ces recettes ne figurent pas dans le tableau de M. Dériaz.

Il explique que les charges sont moins élevées dans son tableau, en comparaison du tableau de M. Dériaz, car la location des locaux Bonvillars a déjà été retirée, ainsi que la location de la salle de gym de Champagne et l'ancien collège. Les salles de musique ne seront également plus louées. Le collège de Concise sera totalement amorti en 2029.

M. D. Romero (CoDir) rappelle aux délégués que le CoDir est une grosse charge de travail pour des miliciens et qu'il peut comprendre le souhait de l'intercom de vouloir changer certaines méthodes de travail. Les délégués ont la possibilité de présenter une motion afin que le CoDir se penche sur cette question.

Il rappelle l'historique du projet entre 2021 et 2025 (*La présentation est jointe en annexe*). En 2021, lors de la première présentation, le montant à charge de l'Asige était de CHF 35'000'000.- pour un montant total des travaux de CHF 43'500'000.-. En 2023, il y a eu un avant-projet, plus complet, pour le même montant total que 2021, mais pour la part Asige ayant baissé à CHF 30'000'000.-. En 2024, l'avant-projet a été mis à jour. Aujourd'hui, la part Asige se monte à CHF 29'594'000.-.

Le CoDir n'a plus de communication à transmettre

7. Préavis 02/2025 : campus scolaire sportif de Derrière Ville à Champagne – Rapport de la Commission de gestion/finance, discussion et vote

M. Le Président H. Cornaz.

Le Président donne la parole à M. J. Jeanneret pour la lecture du rapport de la commission de gestion.

M. J. Jeanneret (Concise), rapporteur, donne lecture du rapport de la commission de gestion (*joint au présent PV*)

Le conseil intercommunal de l'Asige, vu le rapport du Comité de direction, entendu le rapport de la Commission de gestion, considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

- Article 1^{er} : **d'autoriser** le Comité de direction à rémunérer la Commune de Champagne pour l'investissement lié au crédit de construction en vue de la réalisation d'un campus scolaire et sportif à Champagne pour un montant total CHF 29'794'600.00 TTC comprenant la part ASIGE et FAdEGE;
- Article 2 : **de porter** au budget de fonctionnement la part correspondante à l'indemnisation de l'investissement sur une durée de 30 ans (amortissement et intérêts), la première fois au budget 2028 ;
- Article 3 : **de porter** au budget de fonctionnement la part correspondante aux frais d'entretien, calculée à raison de 2% sur la valeur ECA révisée après travaux, la première fois au budget 2028 ;
- Article 4 : **de porter** au budget de fonctionnement la part de la FAdEGE correspondante à l'indemnisation de l'investissement du préavis 3/2022 sur une durée de 30 ans (amortissement et intérêts) pour un montant total CHF 358'979.00 TTC, la première fois au budget 2026 ;
- Article 5 : **de porter** au budget de fonctionnement la part de la FAdEGE correspondante à l'indemnisation de l'investissement du préavis 5/2023 sur une durée de 30 ans (amortissement et intérêts) pour un montant total CHF 96'102.00 TTC, la première fois au budget 2027.

[M. le Président H. Cornaz](#) remercie le rapporteur pour sa lecture et ouvre la discussion sur ce préavis.

[M. J. Jeanneret \(Concise\)](#) fait remarquer que c'est l'Asige qui a mandaté Champagne pour créer un nouveau collège. Ce n'est par conséquent pas le campus de Champagne mais le campus de l'Asige. Il fait remarquer que cela fait environ 8 ans que nous en discutons et que les délégués ne sont pas habilités à statuer sur les besoins que nous avons. Cela est en effet le rôle du CoDir. La question est est-ce que la commune de Champagne est capable de gérer ces frais ? Cela dit, ce n'est pas à l'intercom de dire si la commune de Champagne est apte à gérer.

[Mme K. Röthlisberger \(Tévenon\)](#) remercie pour les précisions. Elle demande si les chiffres transmis maintenant sont juste, et si les communes peuvent en tenir compte pour la suite ? Pour ce qui est des articles figurant dans les conclusions du préavis, pourquoi cela commence en 2026 et non pas en 2028 lorsque le collège sera construit.

[M. F. Gagnebin \(CoDir\)](#) développe chaque article des conclusions. Il explique que les deux premiers préavis ayant fait mention d'une location de la part de la FAdEGE. Ce sont donc les parts de la FAdEGE repris par l'Asige.

[M. D. Romero \(CoDir\)](#) confirme, pour ce qui concerne les chiffres, qu'il ne s'est pas basé sur le tableau de M. Dériaz. Malgré que son tableau soit très complet, il y manque les recettes. Il a donc préféré repartir sur la base des chiffres du fichier en sa possession. Il en profite pour confirmer que le tableau reçu par les délégués n'est pas correct car il manque un chiffre.

M. J. Jeanneret (Fiez) explique que, de par sa profession, il a certain réflexe d'analyse. Il remercie la CoGes pour son rapport. Il est mentionné que l'endettement total est assumé par la commune de Champagne ce qui correspond à CHF 45'000'000.-. Il demande si des informations ont été transmises par le CoDir sur le financement et comment cela sera assuré sur la distance.

M. F. Gagnebin (CoDir) la CoGes a posé la question au CoDir afin de savoir si des établissements bancaires avaient été approchés. La réponse est : oui. La commune de Champagne, avant même de commencer le projet, s'était renseignée auprès de la banque pour connaître leur capacité d'emprunt. Elle a eu confirmation que des banques peuvent suivre la commune de Champagne dans leur projet.

Mme E. Payot (Grandson) question concernant les 4'000'000.- est ce que cette somme est également à charge de l'Asige ?

M. F. Gagnebin (CoDir) indique que cette somme est prise intégralement par la Fondation du sport.

M. C. Nussbaumer (Fontaines) se demande, concernant les articles 4 et 5 des conclusions ci-dessus, s'il y aura une refacturation des investissements que nous payons pour la FADEGE.

M. F. Di Franco (Prés. CoDir) explique que la FADEGE paiera sa part, par le biais d'un loyer facturé par l'Asige.

M. J. Favre (Provence) explique que comme le RADEGE n'est pas financé de la même manière que l'Asige nous sommes obligé de refacturer de cette manière-là.

Mme M. Cena-Bornoz (Giez) explique que la FADEGE facture annuellement aux communes et donc c'est sur cette base que l'Asige va également refacturer ses charges à la FADEGE.

M. A. Vialatte (Grandson) explique que ce collège est important pour l'Asige et également pour les enfants. La commune de Grandson soutient ce projet. Il relève un détail, au point 4 du rapport de la commission, ce n'est pas le préavis 3/2021 mais 3/2022.

Une remarque est ensuite adressée au CoDir : le nombre d'habitants est au 31.12.2024, alors que le nombre d'enfants est recensé au 01.09.2025, ce qui n'est pas concordant. Une dernière remarque, pour les articles 2 et 3, il aurait été bien d'indiquer les montants investis, au vu des sommes de celles-ci.

M. J. Favre (Provence) apporte également son soutien pour ce projet. Sa petite fille est dans les containers, il trouve cela scandaleux. Il trouve le rapport de M. Dériaz très bien fait. Il trouve juste que celui-ci peut faire peur, notamment à cause de la péréquation, même si celle-ci sert à calculer par habitant un point d'impôt, tout comme d'autres collectivités tels que les pompiers. Toutes les communes sont logées à la même enseigne. Il recommande par conséquent d'accepter le préavis, afin d'aller de l'avant.

M. C. Därendinger (Corcelles) explique que c'est dommage que les délégués ne soient pas prévenus comme les municipaux. Il trouve que les coûts de l'Asige ne sont pas répartis de la bonne manière vis-à-vis des communes. Dans environ cinq ans, on va repartir dans les mêmes discussions avec le Collège de Montagny-près-Yverdon, cela pose question. Il souligne encore que des communes comme Corcelles ou il n'y a plus de terrain à bâtir, il n'y a donc pas de possibilité de nouveaux habitants et donc pas d'augmentation de revenus possibles. Il souhaiterait que les délégués soient davantage informés.

M. Le Président H. Cornaz rappelle la possibilité de faire une motion pour réaliser une étude afin d'éclaircir ou d'améliorer la méthode de financement de l'Asige.

M. D. Romero (CoDir) explique que Montagny se profile plutôt à dix ans qu'à cinq ans. C'est un système de balancier, c'est-à-dire que l'indemnisation de Concise se termine en 2029 et c'est à ce moment que nous allons commencer l'indemnisation de Champagne. Chaque décennie, il y a des investissements qui disparaissent.

M. C. Nussbaumer (Fontaines) explique avoir eu accès au tableau fait par M. Dériaz et propose qu'il soit mis à disposition d'autres communes, car celui-ci est intéressant et permet d'y insérer ses propres chiffres afin que le calcul soit plus précis. Il donne exemple de ses calculs pour la commune de Fontaines.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote sans relire les conclusions.

Le préavis est accepté à la majorité (2 abstentions et 1 avis contraire)

M. F. Di Franco (Prés. du CoDir) remercie l'assemblée pour sa confiance et invite l'assemblée pour le premier coup de pioche au printemps 2026, ainsi que pour une visite des « Portakabin »

8. Préavis 03/2025 : Budget MCH2, année civile 2026 - Rapport de la Commission de gestion/finances, discussion et vote

M. le Président H. Cornaz donne la parole à M. J. Jeanneret pour la lecture du rapport de la commission de gestion.

M. J. Jeanneret (Concise), rapporteur, donne lecture du rapport de la commission de gestion (*joint au présent PV*)

Le conseil intercommunal de l'Asige, vu le rapport du Comité de direction, entendu le rapport de la Commission de gestion, considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1^{er} : **d'adopter** le budget de fonctionnement de l'ASIGE pour l'année 2026 tel que proposé par le Comité de direction dans le préavis 03/2025 du 16 septembre 2025, présentant un total de charges de CHF 7'493'689.50, un total de revenus d CHF 296'400.- et un total à la charge des communes membres de l'ASIGE de CHF 7'197'289.50.

M. le Président H. Cornaz remercie le rapporteur pour sa lecture et ouvre la discussion sur ce préavis.

Mme V. Robert Nicoud (Valeyres) relève qu'il y a dix écrans tactiles pour le collège de Fiez ainsi que pour le cloître à Grandson, alors que dans le procès-verbal de la dernière séance il avait été relevé que Fiez était budgétisé à CHF 70'000.- et que ce serait le dernier collège à être équipé.

M. F. Di Franco (Prés. du CoDir) explique que la dépense n'a pas eu lieu. L'idée a été de lisser la dépense et de faire le collège des cloîtres en même temps.

M. A. Vialatte (Grandson) fait la même remarque que précédemment, soit que les habitants sont relevés au 31.12.2024 alors que les élèves sont recensés au 01.09.2025. Il demande à projeter le budget à l'écran sous 21700 Bâtiments communaux, n° de compte 21700.3899.01 et 21700.3899.02, il explique que pour l'amortissement du mobilier normal (3899.02), cela est un compte qui concerne les amortissements de découvert de bilan. Ce montant devrait être imputé au compte 21700.3300.02 et pour ce qui est de l'amortissement des bâtiments (3899.01) ce n'est pas de l'amortissement mais des annuités calculées sur trente ans, il s'agit donc du compte 21700.3160.04.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote sans relire les conclusions.

Le préavis est accepté à la majorité (1 abstention)

M. F. Di Franco (Prés. du CoDir) remercie l'assemblée pour sa confiance.

9. Divers et propositions individuelles

Mme Robert Nicoud (Valeyres) relève un point concernant MCH2 et la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPV) : elle souligne que les communes de l'Asige sont solidaires des transports et, qu'avec ces nouvelles méthodes de calcul, il est demandé aux intercoms de revoir leurs statuts afin de tenir compte des élèves pondérés. Est-ce que le CoDir est déjà entrain de travailler sur ce sujet ?

M. F. Di Franco (Prés. du CoDir) oui cela est en cours d'étude.

M. A. Vialatte (Grandson) revient sur le rapport du groupe de travail et remercie M, Dériaz pour le travail effectué. Il transmet quelques informations complémentaires en expliquant que pour la commune de Grandson le point d'impôt n'est pas tout à fait exact puisqu'il y avait eu un rattrapage. Le point d'impôt qui va être présenté au prochain conseil et de CHF 37.- et le point d'impôt à l'horizon du collège de Montagny sera de CHF 19,90.- Cela va néanmoins permettre au CoDir de se projeter en prenant ce rapport. Il faudrait aussi discuter d'une professionnalisation de l'Asige et d'envisager un groupe de travail.

M. F. Gagnebin (CoDir) informe que le Codir a déjà pris contact avec d'autres intercom. Cela fait deux ans qu'ils font des visites. Ils ont observé notamment l'ASIR qui a une partie des bâtiments à eux et où le parascolaire est intégré, ce qui donne une autre dimension. Il est clair qu'il faut revoir la stratégie de fonctionnement et peut-être se faire aider. Le CoDir souhaite également s'agrandir en passant à sept personnes afin d'avoir plus de soutien. Il remercie les délégués pour leur confiance par rapport au préavis accepté avec sa casquette de Syndic de Champagne.

M. le Président H. Cornaz souhaite une bonne fin d'année à l'assemblée et indique que la date et le lieu du prochain conseil seront transmis dès que connus.

La séance est levée à 21h55

Le Président



Hervé CORNAZ

La Secrétaire



Lucie THARIN